



Règlement tournoi Dragon Ball FighterZ (PS4)



Article 1 : Organisation et présentation de la compétition

Un tournoi Dragon Ball FighterZ (PEGI12) sur console PlayStation 4 est organisé dans le cadre de l'événement Hagondange Gaming Day à la salle des fêtes Paul Lamm de Hagondange le 23 mars 2019. L'organisation du salon est assurée par la société Aux Frontières Du Pixel, SCIC à capital variable – RCS : METZ 529 627 655 – dont le siège social est situé – Rue de l'Europe – Bâtiment Imax 57360 Amnéville. L'organisation du tournoi est assurée par l'association Kaio Gaming.

Article 2 : Classement Helios

Cette compétition n'est pas inscrite dans le circuit esports Helios Gaming saison 03 (2018-2019).

Article 3 : Accès à la compétition avec CP

Selon le Décret n° 2017-871 du 9 mai 2017 relatif à l'organisation des compétitions de jeux vidéo

La participation à des mineurs de moins de 12 ans est strictement interdite.

Le tournoi est accessible à toute personne physique majeure ou mineure de plus de douze (12) ans sous réserve d'un accord parental écrit et signé par son représentant légal.

La copie de la carte d'identité du mineur est obligatoire et sera conservé pendant une durée d'un (1) an par l'organisateur. La carte d'identité du responsable légal sera demandée pour attester de la responsabilité légale du mineur. La carte d'identité doit être en cour de validité (ou périmé depuis moins de cinq (5) ans (Art. R. 321-43.-I.-))



Les mineurs doivent être accompagné d'un adulte tout au long du tournoi.

Article 4 : Modalité de participation

Trente-deux (32) participants peuvent être au départ d'une session de concours.

L'accès à la compétition est gratuit.

Les inscriptions se font sur préinscriptions sur internet - le 14 mars à 17h, une liste d'attente sera mise en place.

Le joueur devra fournir l'adresse e-mail, son nom, son prénom et sa date de naissance afin que cela puisse être vérifié lors de son arrivé sur place avec sa carte d'identité. Une autorisation parentale sera demandée pour tout participant mineur (autorisation à télécharger sur www.heliosgaming.fr). L'âge minimum pour participer est 12 ans.

Toutes inscriptions et participations valent en acceptation la globalité de tous les points du règlement. Le participant accepte sans réserve le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le format du tournoi, ainsi que les horaires sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 5 : Format du tournoi

Le tournoi se déroule entre double élimination bracket. Un joueur doit perdre deux fois pour être définitivement éliminé de la compétition.

Les matchs se déroulent en Best of 3 (BO3) puis en Best of 5 à partir des demi-finales.

Les joueurs sont positionnés dans l'arbre de tournoi de manière indépendante et aléatoire.

A l'issue de chaque match, le vainqueur du match continue dans l'arbre "Winner Bracket" et le perdant du match continue dans l'arbre "Loser Bracket". Lorsqu'un Participant perd dans l'arbre Loser Bracket il est définitivement éliminé de la Compétition.

Le jeu se pratique dans sa dernière version, le jeu est mis à jour à la veille de l'événement.

Article 6 : Réglages du jeu

L'ensemble des matchs de la Compétition seront joués selon les paramètres de jeu suivants :

Durée d'un match : 300 secondes

Choix du stage : aléatoire



Sélection des personnages : Avant le début du match, chaque participant choisit une équipe composée avec 3 personnages du jeu. Cependant, chaque Participant a le droit de demander à l'arbitre du match de choisir les personnages selon la règle du choix à l'aveugle ("blind pick") et dans ce cas, les deux participants devront indiquer de manière confidentielle à l'arbitre les 3 personnages composant leur équipe sans informer l'autre Participant du choix effectué. L'arbitre veillera à ce que les Participants choisissent les personnages qu'ils ont préalablement déclarés à l'arbitre. Si le Participant choisit un personnage qui ne fait pas partie de la composition de son équipe, le Participant pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire et être exclu de la Compétition.

Le perdant du match est autorisé à changer de personnage(s).

Article 7 : Personnages disponibles

Personnages disponibles : Tenshinhan, Yamcha, Gohan (adulte), Krilin, Goku (SSJ), Freezer, C-18, Buu enfant, Ginyu, Nappa, Goku (SSB), Trunks (SSJ), Vegeta (SSJ), Beerus, Cell, C-20, Vegeta (SSB), Gotenks (SSJ3), Piccolo, Gohan (ado SSJ2), C-21 (Majin), Buu, Hit, Goku black rosé, + Personnages DLC débloqués en date de l'événement

Article 8 : Matériel

Il sera mis à disposition des participants, par la Société Organisatrice, des écrans, consoles, jeux ainsi que les manettes.

Article 9 : Divers

. Des manettes fonctionnelles sont fournies par l'organisation. En cas de défaut avéré et vérifié par l'arbitre de ce dernier, une nouvelle manette sera mise à disposition.

. Les participants peuvent venir avec leur contrôleur de jeu, aucune réclamation ne pourra être faite en cas de défaut de ce dernier à aucun moment du déroulé de la compétition (tant au niveau reconnaissance matériel que logiciel). Un temps d'installation d'une minute maximum est prévu. Si ce délai est dépassé, l'arbitre peut sanctionner le joueur et le disqualifier.

. Les joueurs peuvent paramétrer les touches et les paramètres comme ils le souhaitent avant de lancer la partie. Les joueurs doivent donc bien vérifier cette configuration avant chaque partie, dans la possibilité qu'un autre participant sur une manche précédente ait modifié les paramètres.

. Les participants doivent être présents dès le début de leur session sous peine d'être éliminé. Les participants ont une (1) minute pour se présenter auprès de l'arbitre une fois l'appel micro lancé. En cas d'absence un deuxième appel micro est lancé, le joueur aura trente (30) secondes pour se présenter. En cas d'absence un troisième appel de vérification sera lancé suivi d'une élimination immédiate du candidat.

. Chaque phase de jeu est supervisée par un arbitre qui est le seul souverain en cas de litige. Celui-ci se charge de la bonne conduite des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement.



. L'arbitre est en charge d'enregistrer les scores et du bon déroulement du tournoi et se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit sportif de la compétition (voir Article 10 : comportement et conduite antisportive).

Une fois la partie lancée, mettre le jeu en pause, même de manière involontaire sera sanctionné par un avertissement. Après trois (3) avertissements un joueur sera disqualifié par l'arbitre. Les avertissements se cumulent tout au long du tournoi.

. Seuls les arbitres du tournoi sont habilités à désigner le vainqueur selon les critères définis dans le présent règlement.

. En cas d'interruption involontaire d'une partie pour une cause indépendant de l'organisateur (bug du jeu, coupure d'électricité, ...) celle-ci sera à rejouer dans sa totalité, qu'importe l'état d'avancement de la manche.

. Le tournoi se déroule dans un lieu ouvert au public et aux spectateurs. Il est donc fortement recommandé aux participants de faire attention à leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.

. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tournoi en cas de problèmes majeurs qui perturberaient l'organisation.

Article 10 : Comportement et conduite antisportive

. Les principaux points de disqualification sont les suivants :

- Le joueur ignore les instructions données par l'un des arbitres,
- Le joueur conteste les décisions prises par l'un des arbitres,
- Le joueur ment ou tente d'induire en erreur un des arbitres,
- Le joueur est agressif et/ou violent,
- Le joueur fait preuve d'un comportement antisportif,
- Le joueur est impoli et insultant envers un autre joueur ou l'un des arbitres,
- Le joueur déroge à l'un des points du règlement général,
- Le joueur déroge à l'un des points mineurs du règlement Mario Kart 8 Deluxe.

. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit de la compétition.

NB : la tricherie n'est pas une pratique exhaustive, et sa considération comme son champ d'application sera à charge de l'animateur.

Article 11 : Dotations et modalité d'attribution des lots



Un participant ne peut gagner qu'une seule fois la même dotation pendant toute la durée de l'événement (par exemple, un joueur participant à deux tournois de l'événement, ne se verra remettre qu'une seule dotation de même type, aucune dotation de remplacement ne sera prévue). Son classement sera conservé mais la dotation ira au participant suivant dans le classement (à la condition que ce dernier n'ait pas déjà gagnée lui aussi cette dotation). L'annonce des gagnants sera faite le jour même de la qualification et les lots seront immédiatement attribués aux vainqueurs.

Tout mineur âgé de moins de seize ans dans le cadre de sa participation à des compétitions de jeux vidéo, le montant sera laissé à la disposition de ses représentants légaux.

Article 12 : Droit de la personnalité

Des photos et/ou films des participants, notamment des vainqueurs, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants, ...) sont susceptibles d'être réalisés pour les besoins de l'organisation du tournoi et dans le cadre de la communication faite autour. En conséquence, le fait de s'inscrire entraîne l'autorisation expresse et gratuite des participants (et le cas échéant des représentants légaux pour les participants mineurs) au profit de la société Aux Frontières Du Pixel de reproduire et communiquer au public toutes représentations de l'image des participants fixées sur les photos et/ou films pris, ainsi que le nom et prénom des participants et ce sur tout support (y compris Internet), pour toute utilisation, pour le monde entier et pour la durée du concours et après ce dernier. Il est convenu que l'autorisation ainsi consentie à Aux Frontières Du Pixel comporte la possibilité pour ces dernières de consentir, aux mêmes conditions, à tout partenaire de son choix sur ce concours.

Les compétiteurs autorisent donc la société pour le classement Helios Gaming à utiliser leur pseudo pour le classement, et à recueillir leur adresse mail notamment pour être contacté en cas de qualification à la finale du circuit.

Article 13 : Informatique et libertés

Les informations et données concernant les participants (nom, prénom, mail et pseudo) sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la gestion du concours et l'attribution des lots aux vainqueurs. Elles sont destinées exclusivement à la société Aux Frontières Du pixel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'en faire la demande en magasin ou de nous écrire en ligne à contact@auxfrontieresdupixel.com ou par courrier à Aux Frontières Du Pixel, Bâtiment Imax | Rue de l'Europe – 57360 AMNEVILLE, en nous indiquant votre nom, prénom. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 14 : Responsabilités



L'organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. L'organisateur décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants sont avertis des risques afférents à la pratique intensive de jeu vidéo et l'organisateur décline toute responsabilité à ce titre. Les participants seront seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans l'enceinte du lieu du déroulement du tournoi.

Article 15 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de supprimer l'un des points du présent règlement si elle le juge nécessaire. Ce règlement est consultable sur simple demande sur le lieu d'organisation.

Article 16 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents français.